

**ALTEXA**  
**S.A. au capital de 192 000 €**  
**Siège social : 4 Cour Etienne Jules Marey**  
**72000 LE MANS**  
**R.C.S. LE MANS B 333 203 099**  
**CODE APE 6920Z**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 10 OCTOBRE 2025**

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE 10 OCTOBRE, à 8 heures 30**

Le conseil d'administration s'est réuni au siège social de la société, sur convocation du Président.  
Sont présents ou représentés et ont élargé le registre de présences :

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| • Laurent GODRET      | Président et Directeur Général,             |
| • Michel FILOCHE      | Administrateur                              |
| • Jean Pierre VOGEL   | Directeur Général délégué et Administrateur |
| • Benoît LEROY        | Directeur Général délégué et Administrateur |
| • Guillaume BLANCHARD | Administrateur                              |
| •                     |   |

Laurent GODRET Préside la séance en qualité de Président du Conseil d'administration.

En conséquence, Laurent GODRET présidant la séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

**Le Président de Séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :**

- ✓ Constatation de l'absence d'opposition formulée par les créanciers et réalisation de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 Septembre 2025 d'un montant de 23800€ par voie de rachat d'actions à certains actionnaires.
  - ✓ Réalisation de l'augmentation du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 Septembre 2025 d'un montant de 23800 € par incorporation d'une somme de même montant, prélevée sur le poste autres réserves.
  - ✓ Modification corrélative des statuts de la société.
  - ✓ Démission de Jean Pierre VOGEL de ses fonctions de Directeur Général Délégué et d'administrateur.
  - ✓ Nomination de Guillaume BLANCHARD comme Directeur Général Délégué.
- ✓ Pouvoirs au Président.

Le procès -verbal de la précédente délibération est lu et adopté.

**Puis le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :**

*Handwritten signatures and initials:*  
GB MF M

## PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'administration constatant l'absence d'opposition et usant de la délégation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 septembre 2025 décide du fait de la réalisation de la condition suspensive, la réalisation définitive de la réduction du capital social de **23 800 €** pour le ramener de **192 000 € à 168200 €** par voie de rachat et annulation de **119 actions** appartenant aux actionnaires suivants :

- **Jean Pierre VOGEL** à hauteur de **61 actions**, et la **SASU JP VOGEL** à hauteur de **28 actions** de 200 € de nominal chacune et remboursement des dites actions d'une valeur unitaire de **5560€** aux actionnaires concernés.
- **Manon VOGEL** à hauteur de 30 actions de 200 € de nominal chacune et remboursement des dites actions d'une valeur unitaire de **5560€** à l'actionnaire concerné.

Les actions objets du rachat sont annulées et les sommes dues aux actionnaires concernés au titre de cette réduction de capital, leur sont versées au siège social ce jour.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.**

## DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration usant de la délégation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 septembre 2025 constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital de **23800 €** réalisée par incorporation de pareille somme prélevée sur le poste autres réserves. Le capital social se trouve ainsi porté de **168200€ à 192000€**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants**

## TROISIEME RESOLUTION

En Conséquence des résolutions précédentes, le Conseil d'Administration usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 septembre 2025, décide de modifier comme suit les articles « SIX (APPORTS – FORMATION DU CAPITAL) et SEPT (CAPITAL SOCIAL) » relatifs aux apports et au capital social :

### ARTICLE 6 – APPORTS – FORMATION DU CAPITAL

Il est ajouté à cet article les alinéas suivants :

- Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 septembre 2025 le capital social a été réduit d'une somme de 23800€ par voie de rachat et d'annulation de 119 actions d'une valeur nominale de 200 € chacune.
- Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 septembre 2025 le capital social a été augmenté d'une somme de 23800€ réalisée par incorporation de pareille somme prélevée sur le poste autres réserves.

### ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Du fait de la réduction et de l'augmentation du capital de même montant l'article 7 – CAPITAL SOCIAL est ainsi modifié :

1°- Le capital de la société est fixé à 192 000€ divisé en 841 actions de 228.30€ chacune, libérées intégralement.

2°- Le nombre d'actions exigé de chaque administrateur est fixé à UNE action.

*Handwritten signatures and initials:*  
mf, GB, mf

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants**

**QUATRIEME RESOLUTION**

Le conseil prend acte de la démission de Jean Pierre VOGEL de ses fonctions de Directeur Général Délégué et d'administrateur de la société.

Sur proposition du Président, le conseil d'administration nomme en qualité de Directeur Général Délégué de notre société pour la même durée que celle du mandat du Président Directeur Général : **Guillaume BLANCHARD.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants**

**CINQUIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions et d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 9 heures

Il a été dressé le présent Procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président de Séance et les administrateurs présents.

*Le Président de Séance,*



*les Administrateurs,*

